

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 4200

présenté par

Mme Pochon, M. Ben Cheikh, Mme Arrighi, Mme Belluco, Mme Chatelain, M. Fournier,
Mme Garin, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lucas-Lundy, Mme Pasquini, M. Peytavie,
M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian,
M. Thierry et les membres du groupe Écologiste - NUPES

ARTICLE 2

I. – À l’alinéa 8, supprimer les mots :

« et d’agriculture de conservation des sols ».

II. – En conséquence, à la fin du même alinéa, supprimer les mots :

« et en renforçant un socle de connaissances et de compétences dans les domaines des techniques agronomiques et zootechniques, de la gestion d’entreprise, des ressources humaines et du numérique ainsi que les compétences psychosociales ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les agriculteurs bénéficient déjà dans leurs formations d'un socle de connaissances en agronomie, zootechnie, gestion, numérique.

Face au défi du siècle qu'est la transition agroécologique, ils ont besoin d'être mieux formés et accompagnés et ils réclament cet accompagnement. En noyant la question de l'accompagnement à la transition au milieu de nombreux autres sujets, on les prive de cet accompagnement particulier.

Par ailleurs, l'ajout de mention comme l'ACS, qui n'est pas un label contrôlé, dont l'ambition agroécologique est bien plus faible que l'AB vient entretenir un flou sur ce sur quoi nos agriculteurs

doivent être prioritairement formés, au bénéfice des partisans du statu quo mais au détriment de nos agriculteurs.